

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Madame le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné(e),

Monsieur Mickaël VILAY

Profession :

Domicilié(e) : 1, RUE DE LA PRÉVÔTÉ PALLUAU (VENDEE)

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3331 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie à ESPACE GACHERE.

Du 25 octobre 2025 à 18 heures 00

Au 26 octobre 2025 à 02 heures 00

Pour le motif DINER DANSANT

Veillez agréer, Madame le Maire,, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 06 août 2025

Signature



ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire de PALLUAU, Marcelle BARRETEAU,

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu

Vu

Vu

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTÉ :

Article unique - Monsieur Mickaël VILAY 1, RUE DE LA PRÉVÔTÉ PALLUAU (VENDEE) est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 3ème catégorie.

Du 25 octobre 2025 à 18 heures 00

Au 26 octobre 2025 à 02 heures 00

Pour le motif DINER DANSANT à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à PALLUAU, le 06 août 2025

Le Maire

Marcelle BARRETEAU

